



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits de la mer

Question écrite n° 46122

Texte de la question

La consommation de poissons, coquillages et autres fruits de mer est en augmentation constante dans notre pays. L'élevage de ces denrées y est pourtant encore trop peu développé et diversifié. Par ailleurs, les méthodes d'élevage aquacole, notamment tout ce qui concerne l'alimentation des poissons et les éventuels risques sur la santé humaine, suscitent régulièrement des inquiétudes chez les consommateurs. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de lui préciser, à la fois, les mesures qu'il compte prendre afin de développer et diversifier la filière aquacole française, et celles visant à contenir tout risque sur la santé humaine lié à ce type de production de denrées.

Texte de la réponse

Les secteurs de la pisciculture marine et continentale sont confrontés à de nombreuses critiques et à des difficultés d'accès à de nouveaux sites d'élevage. Ces critiques portent sur les caractéristiques organoleptiques des produits, les modes de prophylaxie et les atteintes à la biodiversité et au bien-être animal. Afin de remédier à toutes ces difficultés, au bon développement de ce secteur économique, les professionnels de la filière piscicole se sont engagés depuis trois ans dans une démarche durable de leur activité et mes services soutiennent totalement cette initiative. Une stratégie a été mise en place pour que les pisciculteurs offrent des produits sains aux consommateurs, sans occasionner d'impacts négatifs sur l'environnement. Des recherches sont en cours pour que l'alimentation des poissons d'élevage ait la meilleure formulation possible afin de préserver au maximum les ressources des océans tout en respectant l'environnement avec un minimum de rejets. Une véritable politique de qualité des produits piscicoles a été engagée par les professionnels afin de développer les signes officiels de qualité. Ainsi, plusieurs produits ont d'ores et déjà obtenu le label rouge et d'autres sont en cours d'homologation. Un cahier des charges relatif au mode de production biologique des poissons d'élevage a été homologué par le ministère de l'agriculture en août 2000. Sur le plan de la santé humaine, toutes les mesures sont prises pour éviter les contaminations des poissons : interdiction d'utiliser les farines animales d'origine terrestre, analyses périodiques des poissons pour vérifier leur conformité avec les seuils de salubrité publique, tant pour ce qui concerne les contaminants médicamenteux, que les métaux lourds ou les dioxines. Enfin, afin de donner aux piscicultures marines des perspectives d'évolution en leur facilitant l'accès aux sites littoraux, mes services ont fait réaliser par IFREMER un inventaire des sites propices à ce secteur. L'objectif est de prendre en compte toutes les contraintes d'usage afin de mieux identifier les zones pouvant accueillir les installations aquacoles. Ce document permettra également d'harmoniser les procédures d'autorisation des sites d'élevage et faciliter le dialogue entre les professionnels et les administrations concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46122

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6724

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9186